



Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CA-2020-334 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et la surveillance de travaux relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 207338;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 745;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 19 mars 2021
L'assistante-greffière,
Carole Leroux, avocate